

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS:
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 16 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS:
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES:
A Lyon, Agence Y. Fournier, 14, rue
Comfort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUBOUBERT et Cie, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

MYSTIFICATIONS

Le métier de dénonciateur à des inconvenients. Après M. Boland, voici que M. Laisant vient d'en faire l'expérience.

Vous savez comment a fini le fameux complot d'un « Royal-Essling », dont on avait fait tant de bruit contre le parti royaliste. On s'est aperçu qu'il ne s'agissait que d'une agence de placement, et non d'une société secrète créée pour renverser la République.

Ce canard ayant eu les ailes coupées, la République radicale a essayé de soulever l'opinion à propos d'un autre complot dont le siège était en Bretagne et en Vendée. Le journal de M. Laisant donnait les détails les plus complets sur l'organisation de cette société secrète. On rira longtemps de ces brevets d'officiers dans « l'armée du roi » de ces levés topographiques, de ces cartes des départements de l'Ouest, avec indication des dépôts d'armes et des points de concentration; ces cours de drap rouge marqués d'une croix blanche, qui devaient servir de signe de ralliement. La République radicale nous apportait tous les jours une révélation nouvelle, et elle les accompagnait de commentaires tels, de si pressantes objurgations aux ministres de veiller au salut de la République, qu'on pouvait se demander si, au lieu de chercher à mystifier ses lecteurs, M. Laisant ne s'était pas lui-même laissé mystifier par quelque mauvais plaisant. C'est cette dernière surposition qui était la vraie.

La deuxième conjuration finit d'une façon aussi burlesque que la première.

Hier le Gil Blas publiait un assez long récit d'un de ses reporters, d'où il ressort que le fameux complot a été inventé par un ancien reporter du Gaulois qui a trouvé le moyen de faire un charmant voyage dans l'Ouest aux frais de la Préfecture de police qu'il a dextrement jouée.

Après avoir raconté comment il fut agréé en qualité d'agent secret par M. Camescasse, le facétieux reporter narre son voyage.

Je partis. Je fis un voyage de six semaines qui fut charmant. Je ne vis aucun de mes amis en Bretagne, mais je dressai des cartes que voici et dans lesquelles j'indiquai, comme, dépôts, d'armes, les chefs-lieux de canton et les endroits qui m'étaient connus. C'était grotesque, mais on le crut si bien que M. B... le commissaire de police dont il a été question, m'écrivit à plusieurs reprises pour me féliciter et m'encourager à persévérer. De plus, comme il fallait des noms, j'ouvris le Bulletin et j'en copiai au hasard, à la suite les uns des autres.

Comme cela, au hasard, à la bonne franquette.

Mais oui, d'ailleurs, ce n'est pas tout.

Je fis graver les magnifiques brevets que voici, et que je prétendais destinés aux officiers de la chouannerie. Et en bas je signais simplement : « général de Charrette. » Enfin, je fis découper et broder les écus blancs et bleus que voici, et qui devaient être cousus aux brassards, signe définitif de reconnaissance.

Je revins à Paris, et ma première visite fut pour M. B... Je lui remis ces insignes et toutes ces pièces, en ajoutant que j'étais parvenu à me faire incorporer comme capitaine dans l'armée royaliste. Ce que je ne lui confiai pas, par exemple, c'est que j'avais fait, des brevets nommant M. Jules Ferré général et M. Camescasse colonel, et que M. de Roys ou un autre membre de la droite devrait porter ces brevets à la tribune le jour de l'interpellation, ce qui eût prouvé qu'il n'y avait là qu'une « fumisterie. »

M. B... fut ravi.
Tout sera transmis au préfet, me dit-il. Dès le lendemain, en effet, ce magistrat me fit prévenir que je dusse me rendre 26, quai de Béthune, à six heures du soir, pour une communication importante. Je m'y rendis. Je trouvai là, outre M. B..., M. Camescasse et M. Veil-Durand, secrétaire général de la préfecture.

Permettez-moi de vous féliciter, me dit

M. Camescasse.
On ne s'explique pas que l'administration ait pu être victime d'une semblable mystification.

Il faut que les républicains éprouvent des craintes sérieuses pour leur gouvernement, il faut que la peur les rende bien naïfs pour qu'ils partent en guerre sur des données aussi absurdes et aussi grotesques.

LETTRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais).
Paris, le 21 août 1883.

Décidément, le jeune Waldeck-Rousseau ne réalise pas les promesses que ses débuts avaient fait concevoir à la gauche. Vous vous rappelez que le jeune Waldeck-Rousseau était considéré l'année dernière comme le digne élève de Gambetta. D'aucuns prétendaient même que le disciple surpasserait le maître. Il faut en rabattre aujourd'hui. Non-seulement le ministre de l'intérieur trompe les espérances de ses amis, mais les craintes de ses adversaires. « Ce bon jeune homme est au-dessus de tous », disait naguère un radical qui connaît son Waldeck. Cette approbation est peut-être empreinte d'une certaine exagération. Il est toutefois certain que les actes du ministre de l'intérieur n'ont trahi jusqu'ici aucune aptitude supérieure. Ce qui manque surtout à M. Waldeck c'est l'activité qui dévorait Gambetta. Le jeune ministre est un nonchalant qui paraît exclusivement occuper les aventures galantes. L'ex-fort en thème n'est plus ce studieux politicien que Gambetta croyait avoir tiré de la foule. M. Waldeck semble aujourd'hui plus disposé à papillonner autour de la Gentry féminine qu'à piocher un dossier. C'est à cette tendance qu'on attribue la distraction dont M. Waldeck se serait rendu coupable lorsqu'il a libellé l'arrêté d'expulsion relatif à Boland. Le ministre aurait tout simplement oublié de s'assurer l'approbation de ses collègues. Or, la loi de 1849 stipule que aucun étranger ne peut être banni du territoire français. Le conseil des ministres n'a pas à l'unanimité sanctionné cette mesure. L'arrêté pris par M. Waldeck est donc caduc et restera tel jusqu'à ce que tous les collègues du trop léger ministre officieusement convoqués aient unanimement déclaré Boland passible de l'exil. Les républicains qui sont au courant du dessous des cartes prétendent que le galant Waldeck est, depuis quelque temps coutumier de ces sottises.

Faut-il vous parler du résultat du scrutin de dimanche ? Il appert, des calculs auxquels l'Agence Havas s'est livrée, que les républicains ont gagné au second tour neuf sièges. C'est un prétentieux triomphe. M. Waldeck espérait mieux des frauduleuses menées dont les préfets ont donné le scandale. Ajoutons que, tout en ayant perdu du terrain, nos amis se sont bravement défendus. Un parti que, dans une campagne dont tous les atouts sont aux mains de ses adversaires, trouve encore le moyen de déboucher l'ennemi de plusieurs postes importants, ce parti-là n'est point dépourvu de vitalité. Et puis, qu'avons-nous perdu ? Pas même le dixième de notre effectif. En réalité, les positions respectives des belligérants ne sont pas sensiblement modifiées. Les radicaux ont remporté une médiocre victoire, et nous nous avons montré que, si sur plusieurs points les odieuses manœuvres de l'administration avaient déterminé notre défaite, en revanche nous pourrions lutter avec un avantage marqué dans les cantons où les préfets restaient à peu près neutres.

Un certain nombre de députés se sont montrés à l'heure qu'il est très-irrités des mesures que le gouvernement se propose de prendre contre Hué ou plutôt a déjà prises contre cette ville sans s'être assuré de l'assentiment des Chambres. Il serait même question d'une demande de convocation du Parlement.

SAINT-FORGEUX

AFFAIRES DU TONKIN

On mande de Haï-Phong au Standard, à la date du 18 août :
L'escadre française, ayant terminé ses préparatifs, partira probablement aujourd'hui dans la direction de Hué. Une autre escadre, partie de Saïgon, ralliera la première dans la baie de Tourane, au sud de

Hué. Le commissaire général français, M. Harmand, qui se trouve à bord du vaisseau-amiral, est porteur d'un ultimatum adressé à la cour de Hué. Dans le cas où cet ultimatum serait rejeté, le blocus serait immédiatement proclamé.

La New-York Herald a reçu la dépêche suivante, datée de Hong-Kong le 20 et de Haï-Phong le 14.

« 200 soldats ont été envoyés de Haï-Phong hier pour occuper Haïzong. La flotte française avec commissaire à bord, est partie aujourd'hui pour reconnaître les côtes du Sud. Le commissaire m'a dit qu'on n'avait par l'intention de bombarder, mais seulement de faire une démonstration pour prouver comment on pourrait infliger un châtiement au besoin. »

Suivant une dépêche adressée de Berlin au Standard, le ministre de France à Stockholm aurait remis une note au gouvernement suédois pour l'informer que, par suite des événements du Tonkin, tous les navires se rendant dans les ports de l'Annam seraient saisis par la flotte française. Cette mesure aurait été prise à la suite de la vente, opérée par la Suède, d'un assez grand nombre de vieux fusils destinés à l'Asie orientale. D'après la même dépêche, la Chine serait en négociations avec l'Allemagne pour l'achat de 100,000 fusils se chargeant par la culasse.

La santé du comte de Chambord

Nous avons reçu hier soir, trop tard pour la publier, la dépêche suivante :

Après-minuit, agitations. Dès les premières heures du jour, M. le comte de Chambord a éprouvé de vives douleurs dans la région épigastrique.

Le dégoût pour la nourriture est insurmontable. Les forces diminuent rapidement.

L'intelligence de l'auguste malade ne se ressent pas de cette faiblesse.

Signé : Dr MAYR, St-Étienne.
Comte de BLACAS.

D'autre part, on télégraphie de Vienne au Temps que l'état général est toujours le même. Il ne peut plus être question d'amélioration et les médecins cherchent simplement à alléger les souffrances du malade. Cette agonie peut durer encore quelque temps.

Hier le comte de Chambord a fait ses adieux à tous ses parents réunis à Frohsdorf.

Le correspondant du Gaulois fait observer que la réunion à Frohsdorf de tous les membres de la famille de M. le comte de Chambord est, de tous les symptômes qui se sont manifestés depuis le début de la maladie, le plus fâcheux et le plus alarmant.

Malgré les prétextes imaginés, dit-il, pour expliquer leur présence simultanée, Mme la comtesse de Chambord, dont on s'efforce de ménager les cruelles angoisses, ne se fait aucune illusion à cet égard.

Hier, pendant la messe, à laquelle elle assista tous les matins, elle s'est évanouie; on a dû l'emporter sans connaissance dans ses appartements; et, le soir, elle n'a pu descendre pour présider la table. C'est la grande-duchesse de Toscane, qui, arrivée depuis quelques heures, en a fait les honneurs.

Mais l'énergie qui, à la suite de tant d'émotions, de tant de veilles, avait un moment abandonné Mme la comtesse de Chambord, a triomphé promptement de cette faiblesse passagère, et elle a repris son poste de dévouement auprès du malade et sa place parmi ses parents désolés.

Depuis quarante-huit heures, la maladie de monseigneur a fait des progrès effrayants. Sur ce lit, d'où il est désormais impossible de le déplacer, il n'y a plus qu'un cadavre livide, qu'anime un dernier souffle de vie, et que galvanisent les efforts suprêmes d'une constitution robuste.

L'impossibilité absolue de l'alimentation, même par les moyens artificiels, l'a réduit à un tel dépérissement et de faiblesse, que des syncopes succèdent aux syncopes, et qu'il ne reprend connaissance que par rapides échappées.

LA LOI SUR LA MAGISTRATURE

Rien de plus triste, dit le Français, que le langage de la presse républicaine, radicale ou ministérielle, au sujet de l'application de la loi sur la magistrature. Rien aussi qui ne soit plus en harmonie avec cette loi et n'en révèle mieux le caractère. On peut ainsi entrevoir ce qui doit se passer dans le huis-clos

des antichambres ministérielles. Tel de ces journaux, la Lanterne par exemple, continue à dénoncer nominativement tel magistrat et engage le ministre à demander des renseignements à M. Floquet, « qui a plaidé contre lui ».

Dans Paris, un jeune député de l'entourage de M. Gambetta met surtout le ministre en garde contre cette idée qu'il faudrait épargner tel magistrat parce qu'il aurait été nommé par un ministre républicain, par M. Dufaure, M. le Royer ou M. Humbert, et il ajoutait : « Nous croyons que les magistrats doivent être appréciés non pas seulement d'après la date de la nomination. Il y a des magistrats de l'empire que la République aura le devoir de conserver et des magistrats de la République qu'elle se doit à elle-même de répudier. » Le journal opportuniste avoue même franchement que c'est aux magistrats de M. Dufaure qu'il en veut le plus. Seulement, avec cette thèse, comment empêcherait-on que M. Clément, s'il arrive demain au pouvoir, ne fasse une nouvelle épuration et ne se débarrasse à son tour des magistrats de M. Martin-Feuillée ?

SOMMES-NOUS EN GUERRE ?

Il paraît que l'on commence, même dans le monde républicain, à trouver que les éminents hommes d'Etat dont nous jouissons — pour la honte du pays — se moquent par trop cavalièrement de la nation, de la Constitution et du Parlement.

Il s'agit de la guerre du Tong-King. Qu'avait dit M. Challemel-Lacour ?

« Le champ de nos opérations, disait-il, est rigoureusement circonscrit. »

Or, fait observer un journal intransigeant, on a menti, « puisque le champ de ces mêmes opérations comprend aujourd'hui la Chine, dont on bloque les ports, et l'Annam, dont on bombarde la capitale. » M. le ministre avait ajouté, pour rassurer les témoins, que nos opérations devaient se borner à la partie accessible du Tong-King, celle où nous pourrions toujours être assurés d'avoir la protection de nos vaisseaux.

Or, Hué, dont on a commencé le siège, est trop avant dans les terres pour que nos vaisseaux soient susceptibles de protéger les troupes de débarquement.

M. Challemel-Lacour a dit encore : « Nous ne faisons pas la guerre à l'empire d'Annam, et c'est justement contre cet empire que l'expédition est dirigée ! »

Ces contradictions font dire à certains journaux républicains : « Le ministre des affaires étrangères a menti impudemment. »

Le mot est brutal; mais d'où vient cette colère ? Est-ce que les ministres ne sont pas républicains ? Or, depuis quand les ministres républicains sont-ils tenus de dire la vérité ?

Il est vrai que depuis hier, et en face de la réprobation générale, les officieux cherchent à expliquer ces contradictions entre les dires et les actes.

« Quoi qu'on affirme, disent-ils, notre action militaire de ce côté n'a d'autre objectif que l'occupation des forts qui défendent l'embouchure même de la rivière, et la petite colonne dont dispose l'amiral Courbet n'a pas à entreprendre une opération militaire contre la capitale. Ce n'est évidemment pas avec quatre canonniers et huit cents hommes que l'on chercherait à s'emparer de la capitale de l'Annam. »

Alors pourquoi la bombarder ?

INFORMATIONS

Nous pouvons donner maintenant les chiffres exacts des élections départementales du 12 août 1883, complétées par celles du 19 août.

Au premier tour de scrutin, on comptait après vérification :

Les élections des cantons de Calenzana et Salice (Corse) ne sont pas encore définitives.

Les républicains ont gagné la majorité dans 7 départements : la Corse, la Dordogne, la Lozère, l'Oise, le Pas-de-Calais, le Tarn, la Vienne, et ils la perdent à Belfort. Ils la possèdent actuellement dans 80 départements sur 99 (Algérie et territoire de Belfort compris.)

Les départements conservés par les conservateurs sont : La Charente, les Côtes-du-Nord, l'Eure, le Gers, l'Indre, la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, le Morbihan, la Vendée.

Dans les Basses-Pyrénées, les deux parties ont chacun 20 sièges.

Dans les Bouches-du-Rhône, les conservateurs ne sont plus représentés au conseil général ; dans la Drôme et les Hautes-Alpes, ils n'ont conservé qu'un siège.

Il est intéressant de rappeler la composition des conseils généraux après les élections de 1874, 1877, 1880.

Op. comptait	Rép.	Cons.
Après 1874	1,469	1,531
Après 1877	1,698	1,393
Après 1880	1,906	1,094
Après 1883	2,429	869

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, l'arrêté d'expulsion pris par le ministre de l'intérieur contre M. Boland ne lui a pas encore été signifié. Il a été jugé nécessaire de consulter le conseil des ministres avant d'appliquer cette mesure. Cette réserve paraît d'ailleurs indiquée par les dispositions du projet de loi que la Chambre des députés a voté l'année dernière en première lecture.

La plupart des ministres étant actuellement absents, on attendrait alors la première réunion du conseil.

Le ministre de la guerre est rentré lundi soir, à Paris arrivant de Montbellard ; le ministre rapporte la meilleure impression de sa tournée. Après avoir visité les forts du Saubert et de Giromagny, à Belfort, il a vu le fort du Vaudouis qui couvre l'entrée de la vallée du Doubs.

Le ministre de la guerre partira le 4 ou le 5 septembre pour Lyon ; il ira de là, assister à l'inauguration de la statue de Lafayette, pour reprendre ensuite sa tournée d'inspection dans les Alpes.

Par suite de la mort de M. Bernard, sénateur de Meurthe-et-Moselle, que nous avons annoncée hier, ce département n'est plus représenté à la Chambre haute que par M. Berlet. Le département n'ayant que deux sénateurs, il y a lieu de convoquer dans le délai de trois mois, les électeurs pour remplacer M. Bernard.

Quelques jours après la clôture de la session des conseils généraux sera publié un petit mouvement préfectoral qui aura pour point de départ la nomination de M. Patinot, préfet de Seine-et-Marne.

Mœurs républicaines ;

A Maure, on affirmait aux paysans que le canton serait obligé dans deux ans de constituer une rente au candidat conservateur, M. de la Vigne, qui devait, du reste, faire rétablir les droits féodaux. Dans la soirée du 10, après la proclamation du scrutin, une foule avinée s'est rendue à l'hôtel pour s'opposer au départ de la voiture du candidat de la droite ; quand elle est enfin partie, cette bande de vauriens l'a suivie, aux chants de la *Marseillaise* et du *Ca ira* jusque sur la place où elle l'a arrêtée, entourée, essaya de la dételé, de la renverser et de la briser à coups de pied. Ces sauvages ont arraché l'un des domestiques du siège, l'ont traîné sur la place et ont donné des coups à deux autres. Cette scène, dit le *Journal de Reims*, a duré près d'une demi heure et n'a cessé que lorsque M. de la Vigne, prévenu, est arrivé et a monté en voiture ; encore ont-ils salué son départ par des cris féroces et

continué d'insulter et de poursuivre les électeurs favorables à M. de la Vigne.

En attendant que paraissent les tables de proscription, M. Martin-Feuillee s'occupe de nominations judiciaires.

C'est ainsi que le *Journal Officiel* publie ce matin un mouvement portant nomination de procureurs, de substituts et de juges.

En tête du décret figure la mention suivante :

Art. 1^{er}. — Sont nommés :

Conseiller à la cour de cassation, M. Auger procureur général près la cour d'appel d'Angers, en remplacement de M. Saint-Luc Dourborieu, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (Loi du 9 juin 1853, art. 5, paragraphe 1^{er}).

M. Saint-Luc est un des derniers magistrats ayant appartenu aux commissions mixtes, on ne pouvait faire pour lui moins que pour M. Camescasse père.

LE CHOLÉRA

Il y a eu avant-hier à Alexandrie 39 décès cholériques et 3 au Caire.

D'autre part, on télégraphie du Caire que le choléra a entièrement disparu d'Ismaïlia ; auou décès n'a été constaté depuis le 9 août. Port-Saïd est toujours fermé.

UN MENTOR

Les meilleures idées ne valent, on le sait, que par la façon dont on les applique. Le conseil municipal de Paris s'est chargé de prouver, une fois de plus, la vérité de cet axiome. Il a décidé de faire voyager pendant les vacances les meilleurs élèves des écoles communales de Paris. Cette innovation est louable, et si l'on y persiste, elle donnera, nous sommes les premiers à le reconnaître, d'excellents résultats.

Mais sait-on quel est, de par le choix du conseil municipal, le Mentor de ces nouveaux Télémaques ? C'est M. Amoureux, l'ancien membre de la Commune ; M. Amoureux en personne. Il faut avouer qu'on a, à l'Hôtel-de-Ville, la main assez malheureuse. Le passé politique de M. Amoureux, son attitude par trop militante, ne le désignent pas précisément au rôle de conseiller de la jeunesse, à qui nous craignons fort qu'il n'inculpe le goût des barricades, et l'amour des voyages... à la Nouvelle-Calédonie.

TROUBLES EN ESPAGNE

Toutes les nouvelles qui nous arrivent d'au-delà des Pyrénées et aussi d'au-delà du Rhin nous signalent un double fait : le premier, c'est que le gouvernement espagnol se plaint, à tort ou à raison, du gouvernement français ; le second, c'est qu'il cherche à s'appuyer sur l'Allemagne pour se garantir contre le danger révolutionnaire qu'il croit venir de la France républicaine. Certes, il n'est pas besoin de signaler le danger d'un tel rapprochement. Briser le lien que Charles Quint avait établi entre l'Espagne et l'Allemagne avait été pendant longtemps l'objectif de notre politique royale. Mais ne vous imaginez pas que nos républicains aient de pareilles préoccupations. Allons donc. Ils ne veulent même pas mettre une sourdine à l'expression de leurs sympathies pour les insurgés espagnols. « La démocratie française », dit ce matin l'un des organes importants du parti radical, ne peut voir qu'avec une profonde sympathie le réveil d'une démocratie sœur ; et comment son opinion ne serait-elle pas contraire à la monarchie corrompue qui pèse si lourdement sur nos voisins ? Il est d'ailleurs

une « propagande » que, bien loin de désavouer, nos républicains revendiquent : « c'est celle de l'exemple. »

« Celle-là », ajoutent-ils, il faut bien que tout le monde l'accepte. « La République française », à raison de ses liens avec M. Challemel-Lacour, tient un langage plus enveloppé. Cependant, tout dans son langage trahit la complaisance avec laquelle elle note et commente tous les symptômes qui lui paraissent marquer la débilite de la monarchie espagnole, et chacun peut observer le ton de raillerie dédaigneuse avec lequel elle s'exprime au sujet de cette monarchie. Comment ne pas admirer la clairvoyance et le tact patriotiques de nos républicains ?

MADAGASCAR

Le *Times* d'hier matin 20 août exprime sa satisfaction de ce que l'enquête relative à la mort du consul Pakenham a établi que l'abbé Pierre ne pouvait être rendu responsable de cet événement.

Parlant ensuite de l'incarcération de M. Shaw, l'organe de la Cité cherché à démontrer que les relations de ce missionnaire avec les Hovas se sont bornées à l'accomplissement de ses devoirs professionnels.

Le *Times* adjure la France de ne point maintenir la détention, injustifiée selon lui, de M. Shaw et conclut ainsi :

« L'amitié de la France pour l'Angleterre ne saurait être considérée comme étant réelle si elle est insuffisante ; partant, dans une question de si peu d'importance, la France ferait bien d'abandonner les formalités et d'agir conformément aux préceptes de la vraie justice, ce qui coûterait si peu à la France et flatterait tant l'opinion publique en Angleterre. »

L'*Observer* publie, de son côté, une note assez obscure de laquelle il paraît résulter que le cabinet anglais s'abstiendra de toute nouvelle démarche auprès du gouvernement français jusqu'à l'arrivée de renseignements nouveaux que l'on compte recevoir à bref délai.

On écrit de Londres, 19 août, au *Paris* : « Je crois savoir que l'attitude de M. Gladstone, si en désaccord avec celle de lord Granville dans l'incident de Tamatave, n'est pas aussi fantaisiste que le clament aujourd'hui les jingos, soit tories, soit libéraux. »

Le premier ministre anglais, qui a l'habitude de toujours regarder plus loin que le bout de son nez, a été informé ou a découvert les faits suivants, dont vous pourrez aisément tirer vous-même les conséquences probables ou possibles :

Le fameux M. Shaw, qui semble marcher sur les brisées du non moins fameux Pritchard, semble aussi viser surtout une indemnité monétaire. Malheureusement ce monsieur est à la fois : 1^o citoyen anglais ; 2^o missionnaire ; 3^o médecin astrologue de la reine malgache ; 4^o conseiller privé de la même souveraine ; et enfin, 5^o ce même personnage aurait été, il y a quelques années, élevé par la reine, dont il est le favori, à la dignité de 15^e CAPACITÉ (?), laquelle dignité est une sorte de titre de duc ou marquis du pays, dont la conséquence inéluctable, pour tout étranger qui l'accepte, est également de conférer à cet étranger la grande naturalisation malgache.

Or, en enterrant sagement l'incident en question, M. Gladstone veut surtout éviter le ridicule amer de se voir répondre par le gouvernement français : « Monsieur Pritchard, nous ne connaissons pas ! Je n'ai arrêté que la 15^e capacité de la reine. »

« M. Shaw... connais pas ! Je n'ai arrêté que la 15^e capacité de la reine. »

les balles et les traits de toute sorte s'envoleraient. L'une commandait la grève, l'autre voyait le Mont-Saint-Michel.

Le vieillard, qui était monsieur Hue de Mauverer, chevalier, seigneur de Raz, de l'Aumône et de Saint-Jean des Grèves s'était adossé à la muraille même de la tour. Il avait la tête nue, et les reflets qui tombaient d'en haut mettaient des teintes argentées dans les masses de ses cheveux blancs. Sa longue barbe blanche, aussi descendait sur sa poitrine.

Il dormait tout droit et semblait un bloc de pierre, tombé de la voûte ; mais il tombé debout.

On mieux encore, dans ces ténèbres vaguement éclairées, vous auriez cru voir la statue d'un chevalier, taillé dans le granit noir, et dont les contours supérieurs sortaient, blanchis par la neige.

C'était cette même nuit où nous avons suivi la course de la fée des Grèves, depuis le manoir de Saint-Jean jusqu'à la prison d'Aubry de Kergariou, sous les fondements du monastère.

Le ciel était pur, et c'est à peine si un souffle d'air ridait la mer à son reflux. On n'entendait aucun bruit, sinon le flot murmurant sur le sable du rivage.

Le sommeil du vieillard était tranquille. Les heures de nuit passaient. Bientôt les reflets de la lune tournèrent et palèrent. Le crépuscule du matin envoya ces leurs livides qui creusent les joues et enfonce l'œil dans l'ombre des orbites agrandies.

La figure du vieillard s'éclaira peu à peu. Elle était belle, noble, austère.

Mais il y avait de la souffrance dans ces lignes fouillées profondément. Les traits étaient durs à force de maigreur. L'ombre

Angleterre.

On mande d'Ottawa aux journaux anglais. A la suite des menaces des Invincibles Irlandais, il a été décidé de placer des sentinelles autour du Rideau-Hall de cette ville pendant le séjour du marquis Landsdowne. Des cartouches à balles seront distribuées aux soldats de garde.

M. Lynch, panneliste, est élu député pour le comté de Sligo par 1,596 voix, contre M. O'hara, conservateur, qui en a obtenu 1,020.

A un meeting du *Submarine Continental Railway*, sir Watkins a annoncé qu'une partie de leur argent serait rendue aux actionnaires, mais que le projet de creuser un tunnel sous la Manche ne serait nullement abandonné.

Ce projet sera présenté de nouveau au Parlement dans la prochaine session, et l'on usera en sa faveur du droit de pétition.

On mande de Londres, que samedi dernier une rixe sérieuse a eu lieu à Cothbridge, entre les orangistes et les catholiques pendant une procession organisée par ces derniers.

Les orangistes ont assailli la procession à coups de pierre et l'on a fini par en venir aux mains. Il y a eu une centaine de blessés et parmi eux plusieurs agents de la police qui avaient dû intervenir pour rétablir l'ordre.

ETRANGER

Allemagne.

Le baptême du prince Guillaume a eu lieu à Potsdam, conformément au cérémonial. Le nouveau-né a reçu les noms de Guillaume-Frédéric-Christian-Charles.

Italie.

Le *Diritto* parle d'une prochaine entrevue entre le roi d'Italie et le roi d'Espagne, comme d'une éventualité très probable.

Dans le cas où l'insurrection en Espagne serait complètement étouffée, dit l'organe officiel du cabinet de Rome, le roi Alphonse ira à Berlin, comme il en avait l'intention, et rentrera ensuite dans son pays, en traversant le territoire italien. Une entrevue des deux souverains aurait alors lieu en Lombardie ou dans une des villes du Piémont.

Vatican.

L'*Union* publie la dépêche suivante de Rome, datée du 19 août :

Léon XIII, à l'occasion de la fête de Saint-Joachim, a fait distribuer cent lits neufs complets à cent familles pauvres de Rome. Il reçoit aujourd'hui les hommages et les félicitations des cardinaux et prélats. Il a adressé une lettre importante, datée d'aujourd'hui aux cardinaux De Luca, Pitra, Hergenrother, sur les études historiques. Puisque les ennemis de l'Eglise et de la papauté travestissent souvent l'histoire, faussent et corrompent les documents historiques, pour calomnier les souverains pontifes, le pape exhorte les trois cardinaux à développer ces études, surtout celles qui concernent les rapports de la papauté avec l'Italie, pour prouver les immenses bienfaits rendus dans chaque siècle par la papauté dans le monde entier, mais spécialement à l'Italie.

Le pape ordonne la publication des documents les plus importants de la bibliothèque et des archives du Vatican, et il promet sa bienveillance et des récompenses convenables à ceux qui se consacreront à ces études.

HUÉ

On s'occupe beaucoup de Hué, et incessamment on va sans doute s'en occuper davantage encore.

des rides s'accusait, profonde.

Monsieur Hue de Mauverer était âgé de soixante ans. Quatre ans auparavant, Gilles de Bretagne, son seigneur, l'avait exilé de sa présence, pour conseils inopportuns et remontrances trop sévères, car monsieur Hue avait essayé maintes fois d'arrêter le jeune et malheureux prince sur cette pente de débauches et d'intrigues politiques qui devaient servir de prétextes à son frère.

L'arrestation de Gilles de Bretagne fut, en effet, bien regardée d'abord par le peuple.

Monsieur Hue, dès qu'il sut le prince enfermé, revint à lui sans ordres. Il lui servit d'éuyer dans les diverses prisons où la haine de François poursuivit le malheureux jeune homme, et ne le quitta que contraint par la force, au moment où Gilles franchissait le seuil funeste du château de la Haridouinays.

Hue de Mauverer était un Breton de la vieille souche ; dur et fidèle comme l'acier. Dans cette retraite qu'il s'était choisie pour fuir la vengeance de François, il n'y avait rien, ni meubles, ni vivres.

Une cruche sans eau et une croix qu'il avait fabriquée lui-même avec deux morceaux de bois, voilà quelles étaient ses richesses. Au moment où le crépuscule du matin commençait à dessiner les objets au dehors, Hue de Mauverer se réveilla en sursaut et serra son épée.

Son regard interrogea l'entrée de la tour qui était barricadée à l'aide de quelques planches, et il fit, un pas en avant, l'épée haute, comme pour repousser des assaillants invisibles.

Un rêve lui avait montré, sans doute, sa retraite attaquée.

FEUILLETON DE L'ECHO DU ROANNAIS

LA

FÉE DES GRÈVES

Par PAUL FEVAL

Ce qui est certain, c'est que Tombelène a sa chronique comme le Mont-Saint-Michel ; seulement, sa chronique est plus vieille. Tombelène se mourait déjà quand Saint-Aubert vint fonder la gloire du Mont-Saint-Michel.

C'était sur le rocher de Tombelène, parmi les ruines des fortifications anglaises, que monsieur Hue de Mauverer avait trouvé un asile, après la citation auprès du tribunal de Dieu, donnée en la basilique du monastère. On ne sut jamais comment Hue de Mauverer s'était procuré l'habit monacal, on ne sut pas davantage comment il avait obtenu l'entrée du clocher au moment de l'absoute.

Enfin on s'expliqua difficilement comment il avait pu disparaître devant tant de regards ouverts, gagner l'escalier des galeries et fuir par cette voie si périlleuse.

Il avait fui, voilà ce qui n'était pas douteux.

Le procureur de l'abbé, le prieur des moines et toutes les autorités du monastère s'étaient mis à la disposition du prince breton pour retrouver le fugitif.

Mélor avait fouillé le jour même tous les recoins des bâtiments claustraux, toutes les

maisons de la ville, tous les trous du roc. Peine inutile.

L'aventure devait finir mystérieusement, comme elle avait commencé.

Il faut pourtant dire que si Mélor avait encore mieux cherché, il ne fût point revenu les mains vides auprès de son seigneur ; car monsieur Hue n'était rien moins qu'un esprit follet.

A l'éperon occidental du Mont, il y avait une petite chapelle, restaurée depuis, et qui est placée aujourd'hui comme elle l'était alors sous l'invocation de saint Aubert. Cette chapelle est complètement isolée.

Hue de Mauverer s'y était caché derrière l'autel.

Quand la nuit fut venue, il traversa le bras de grève mouillée qui sépare les deux monts, et gagna Tombelène.

C'était l'extrême corne des ouvrages anglais à Tombelène, du côté opposé au Mont-Saint-Michel.

Il n'y avait pas de couverture.

Les rayons de la lune frappaient obliquement le haut des murailles, et ne pouvaient descendre jusqu'au sol encaissé que leurs reflets éclairaient néanmoins de leurs confuses et douteuses.

Sur le sol, il y avait une pierre recouverte avec l'herbe arrachée aux maigres pâturages de Tombelène ; sur la pierre, un vieillard de haute taille, était assis, et dormait, sa grande épée entre les jambes.

Devant lui deux meurtrières écorchées par

Nos lecteurs liront donc avec intérêt les renseignements suivants que nous empruntons au Temps sur la capitale de l'Annam :

Vue du port de Mang-Cai, la ville de Hué, avec son enceinte bastionnée de près de sept kilomètres de tour, avec ses murailles de briques, ses glacis, ses fossés et ses bastions, ressemblerait assez, extérieurement, à une ville de guerre européenne, si ses larges portes, surmontées d'un pavillon chinois, n'enlevaient toute illusion. La ville, ou plutôt la citadelle de Hué, a été, en effet, construite à la fin du siècle dernier, par un Français, le colonel Olivier, au service de l'empereur Gia-Long.

Chaque face a six bastions égaux, excepté sur la ligne de N.-O.-S.-E. Sur le front sud, derrière le bastion central, on voit un petit ouvrage pentagonal, sur lequel flotte le pavillon. Les remparts qui ont été rehaussés par Tu-Duc, après l'expédition franco-espagnole, sont élevés de trois mètres au-dessus des fossés larges de 10 mètres et dont la profondeur primitive a été réduite à deux mètres par des dégradations successives et le manque d'entretien.

Quatre fossés et en avant d'eux, Hué est entourée, sur trois de ses côtés, par des canaux circulaires de quarante mètres de largeur, qui a moitié comblés par les débris de la ville, n'ont plus — comme les fossés — qu'une profondeur variant d'un mètre à deux mètres. Sur le quatrième côté, qui fait face à la rivière, se trouve la façade principale, devant laquelle s'étend une immense place qu'on pourrait appeler « le champ de manoeuvres ». Cette façade, tournée vers le sud, a deux portes, ainsi que celle du nord; les deux autres — celle de l'est et de l'ouest — en ont chacune trois. Ces portes sont chacune surmontées — comme nous venons de dire — d'un pavillon chinois, qui sert de guérite aux factionnaires pendant la nuit. A chaque angle de ces pavillons s'élève un clocher garni de sonnettes qui, agitées au moindre souffle du vent, font entendre un sord et monotone carillon.

Suivant les renseignements les plus récents, chacun des bastions placés sur chacune des quatre faces de l'enceinte fortifiée autour de laquelle s'ouvrent, au nombre de dix, les portes que nous avons décrites plus haut. Il n'y a aucun pont sur la rivière qui borde le côté sud.

Quand on pénètre dans l'intérieur de cette enceinte, on est tout surpris de se heurter à une seconde enceinte, à peu près semblable à la première, occupant près du quart de l'emplacement total, et traversée de l'est à l'ouest par un canal intérieur qui emprunte son eau à l'un des canaux circulaires, celui de l'ouest.

Ce canal divise la ville en deux parties distinctes, reliées à leur tour par sept ponts en pierres. Presque toute la partie du nord forme un quartier à part, assemblage de maisons séparées par d'étroites ruelles, et habitées par ce que nous appellerions l'élément bourgeois et commerçant. On y voit cependant une caserne, la bibliothèque royale, — mélange bizarre de construction chinoise et construction européenne, — et trois grands corps de bâtiments formant ensemble ce que les Annamites appellent le *Tua-Thien-Phu* ou préfecture. Vers le centre de ce quartier, qui est pour ainsi dire, à Hué, ce que la Cité était pour Paris, se trouve le Truong-Thi, qui répond presque à notre ancienne Sorbonne; c'est là qu'a lieu le concours triennal pour le mandarinat.

L'autre partie de la ville, celle du sud, est exclusivement réservée à l'empereur et à l'innombrable foule de fonctionnaires et de serviteurs à son service. Les portes qui la séparent sont, en effet, sévèrement interdites à tout homme n'ayant pas d'emploi, soit dans le gouvernement, soit dans les palais royaux ou princiers. Ceux auxquels il est permis de les franchir, pour pénétrer dans l'enceinte royale, ou mandarins ou simples serviteurs, sont tenus de porter pendus à leur cou une petite plaque d'or, d'argent et d'ivoire qu'ils tiennent à la main, et qui indique la fonction — indiquant le titre de chacun.

Là, se trouvent réunis tous les services du royaume : le secrétariat du roi — *comat* — où sont concentrées les affaires secrètes extérieures, le « palais de conférence » (*Viet-Thi*) qui sert de lieu de réunion aux mandarins; puis les différents bureaux de l'Etat, et enfin — sur une grande place isolée des autres constructions — le palais du grand conseil (*Can-Chang*) où le suzerain reçoit ses hauts dignitaires et discute avec eux les affaires importantes.

Derrière tous ces bâtiments, s'élève une troisième enceinte qui coupe la seconde dans toute sa largeur : c'est celle qui renferme la demeure royale, le sérail et tout ce qui est relatif au service personnel du souverain. Il est de rigueur que ceux qui ont l'honneur de franchir cette enceinte presque sacrée inclinent la tête et ferment leur parasol, par respect pour le palais dont ils découvrent devant eux les toitures de tuile jaune, ornées de dragons, et les colonnes sculptées, peintes de rouge et d'or.

Le palais, ou plutôt le groupe d'édifices qui forment le palais, est précédé d'une vaste esplanade, promenade favorite du roi et de ses femmes. A gauche, est le magasin d'argent (*Kho-ba*), à droite, est le magasin d'or (*Kho-Vang*), gardés et surveillés jour et nuit, et où n'entrent que les personnes munies d'un ordre direct du roi ou d'une permission des mandarins chargés de la trésorerie.

Une propriété relative règne dans l'enceinte royale : mais elle disparaît et fait place à une horrible saleté dans les deux autres enceintes

de la ville. Toutes les maisons, même celles qu'on décora du nom de palais, ne sont, à vrai dire, que des hangars, construits avec plus ou moins de luxe, et à peine assez élevés pour recevoir une lumière suffisante dans l'intérieur. L'herbe pousse dans les rues, dont le milieu seulement est garni de quelques rangées de dalles.

Des gravats, des ordures de toute sorte, y sont amoncelés un peu partout. Les nombreux soldats qui circulent à travers les baraques du quartier commerçant ont une tenue sordide. Leur tunique rouge ou noire, fanée, déchirée, tombe à peine jusqu'aux genoux; leur pantalon de coton, d'une couleur douteuse, descend à mi-jambe; et leur chapeau, en forme de cône surmonté d'une touffe de crins rouges, s'affaisse tout déformé.

La seconde et la troisième enceinte, qui renferment la partie, on pourrait dire aristocratique de la population, compte une trentaine de milliers d'habitants, y compris les troupes. La première enceinte, où réside la population marchande, — avec les faubourgs et marchés extérieurs, compris entre cette enceinte, les canaux circulaires, et la rivière de Hué, — est de cinquante à soixante mille âmes.

La légation de France s'élève sur la rive du fleuve opposée à celle qui borde le côté sud de la ville. C'est un édifice en briques de trente mètres de façade, ayant un rez-de-chaussée et un étage.

En dehors de la ville, quand on a dépassé les faubourgs élevés le long des trois canaux circulaires et de la rivière, et habités en majeure partie par des Chinois établis dans l'Annam, on ne voit plus qu'à la que des maisons isolées, des cases de paysan et quelques fabriques de sucre.

A une distance d'environ vingt kilomètres de Hué, en amont et sur le bord de la rivière, impraticable sur ce point même, aux plus petites embarcations, commence une route qui conduit dans la direction des montagnes qui forment la limite du royaume et dont les plus hautes ont près de deux mille mètres de hauteur; pays inexploré sur lequel on n'a d'autres renseignements que ceux que les Annamites veulent bien donner.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Enterrement civil. — L'enterrement civil du sieur Guyonnet, le malheureux suicidé de la rue de la Berge, n'a pas eu comme ceux qui l'ont précédé ces derniers temps le don d'attirer la foule.

Une trentaine de personnes seulement suivaient le char funéraire.

C'était pourtant là une belle occasion pour des libres-penseurs de rendre hommage à la libre-pensée.

On se lasse de tout en notre bonne ville de Roanne.

P.-L.-M. — La Compagnie P.-L.-M. vient de faire, à Paris, une innovation offrant de grandes facilités, qui paraît vivement appréciée.

Voici en quoi elle consiste :

Un voyageur, devant partir dans n'importe quelle direction, se présente dès l'ouverture du service aux guichets de la gare; immédiatement on lui donne son ticket de sorte qu'il peut faire enregistrer ses bagages séance tenante pour le train qui lui conviendra le mieux pendant toute la durée du service.

Lorsque le voyageur présente ses bagages à l'enregistrement deux heures avant le départ du train qui doit le transporter, il est tenu de payer pour ses colis le droit de dépôt en même temps que celui d'enregistrement.

Une mention spéciale de cette perception est faite sur le bulletin remis au voyageur, de façon à éviter toute espèce de contestations à l'arrivée, au terme de son voyage.

Reconnaissant les avantages qui résultent de ce système pour le public, la Compagnie en a décidé l'application à la gare de Perrache, ainsi qu'à celle de Marseille (St-Charles).

On procède, dans chacune de ces gares, à certains travaux nécessaires pour les fonctionnaires de ce nouveau service qui commencera aussitôt après.

Nous ferons connaître la date de l'ouverture de cette combinaison si avantageuse, qui sera inaugurée incessamment.

Chasse. — La Cour de cassation vient de rendre deux arrêts intéressants concernant la chasse.

Il résulte du premier arrêt que les énonciations contenues dans les procès-verbaux dressés par les gendarmes ne font foi que jusqu'à preuve contraire; les tribunaux peuvent donc, après enquête régulière, faire des constatations contraires à ces énonciations.

L'article 2 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse, qui autorise la chasse dans les lieux clos, possédant une habitation, doit s'entendre d'une construction habitée ou servant d'habitation ordinaire, et non d'une construction consistant dans un moulin à huile, servant accidentellement de logement aux ouvriers pendant la récolte des olives.

En outre, la clôture d'une propriété par haies doit exister sans solution; si le procès verbal des gendarmes constate qu'il y avait des brèches dans ces haies, le juge ne peut détruire cette constatation que par la preuve contraire, sans manquer à la foi due au procès verbal; et, par voie de conséquen-

ce, les brèches constatées existant légalement, le juge a eu tort de considérer cette propriété comme close, en se fondant sur ce que les brèches n'avaient été faites que dans la matinée.

D'après le second arrêt, le lièvre ne saurait être rangé dans la classe des animaux malfaisants et nuisibles; à ce titre, il n'est pas permis de le chasser en temps prohibé.

Si il est permis de le chasser en temps prohibé lorsqu'il porte dommage à la propriété, c'est à la condition de se munir d'une autorisation spéciale du préfet.

En tous cas, il ne peut être chassé qu'à l'aide des moyens indiqués par l'article 9 de la loi du 3 mai 1844, c'est-à-dire le fusil et la cotte; le lacet est un engin de chasse formellement interdit.

En conséquence, par cela seul qu'un chasseur a été trouvé porteur, en temps prohibé, d'un lièvre pris au lacet, il a commis un délit de chasse.

Et les tribunaux ne peuvent admettre comme excuse légale du délit que ce lièvre a été pris dans une propriété close de murs, appartenant à une maison servant à l'habitation, s'il résulte du procès-verbal constatant ce délit qu'il existe dans le mur de clôture une brèche de dix mètres d'ouverture; l'article de la loi du 3 mai 1844 veut une clôture complète, sans solution de continuité.

Conseils aux agriculteurs. — Un moyen pour détruire la cuscute. — Un de nos confrères rapporte un cas de destruction de la cuscute par le tan de chêne. Nous le livrons à la publicité pour qu'on puisse et qu'on veuille bien nous indiquer les résultats obtenus.

M. Devèze de Chabriol avait environ un demi-hectare de prairie envahie par la cuscute depuis plusieurs années, au point d'occuper la cinquième partie du sol. Après avoir employé tous les moyens connus pour la détruire, le défrichement même, il n'avait obtenu aucun résultat. Il pensa alors que l'écobuage était sa seule ressource. Cependant un heureux hasard lui fit abandonner cette opération. Quelques tombeaux de vieux tan de chêne étaient dans son jardin. Dans la pensée qu'il pourrait être utile à son brûlement de gazon, il le fit répandre sur l'endroit où était la cuscute. Il couvrit 5 à 6 ares d'une épaisseur d'un à 2 centimètres en mars. L'écobuage ne put avoir lieu pendant ce printemps; l'herbe poussa avec activité, mais la cuscute avait disparu.

Cet effet était dû à l'acide gallique du tannin? C'est ce que M. Devèze ne peut pas expliquer, car la cuscute croît sur la bruyère, et la bruyère contient du tannin.

Toujours est-il que pendant les six années qui suivirent son essai, il ne revit plus un seul pied de cuscute dans son terrain qui fut conservé en prairie.

Dans certains endroits de la Normandie, on laisse pourrir ou réduire en poussière, pour être ensuite emporté par le vent, le vieux tan de chêne, qui est ainsi perdu.

Voilà un moyen bien simple de l'utiliser avec espoir de profit.

(Gazette agricole)

Arrondissement de St-Etienne.

Un mariage. — Avant-hier a été célébré à Saint-Etienne, le mariage de M. Bimler, fils du caissier central de la Manufacture nationale d'armes de guerre, avec M^{lle} Merley, fille du directeur de l'Agence internationale de la presse.

M. Bimler père, était avant la guerre, caissier de la manufacture de Mutzig (Bas-Rhin). Toute la colonie alsacienne, les députés de Saint-Etienne, un député de l'Alsace, le préfet du département, le général commandant et toutes les autorités civiles et militaires assistaient à ce mariage.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de St-Jean-Bonnefonds, par l'abbé Merley, frère de la mariée, vicaire de St-Laurent à Paris, qui a transmis aux époux la bénédiction du Souverain Pontife.

Arrondissement de Montrison.

Coups de couteau. — Un acte de sauvagerie inouïe a été commis dimanche dernier dans la commune d'Essertines-en-Chatelneuf.

Le soir, entre 6 et 7 heures, des jeunes gens s'amusaient tranquillement dans une des salles de l'auberge tenue par le sieur Large fils, lorsqu'un nommé Guillot Jean-Pierre, âgé de dix-huit ans, domestique dans la même commune, échauffé sans doute par des libations trop fréquentes, quitta sa place, prit les bouteilles des consommateurs, et malgré leurs protestations se mit à remplir leurs verres de façon à faire répandre le vin sur la table et sur leurs habits. Le maître de l'établissement lui ayant fait quelques observations il feignit de retourner à sa place, mais tout à coup, se retournant, il frappa le sieur Large de cinq coups de couteau à la tête.

Trois de ces coups ont porté sur le front, un sur l'œil et un autre derrière la nuque. Ce dernier paraît très-grave.

Guillot a été arrêté hier par la gendarmerie; il a fait au brigadier des aveux complets et il lui a déclaré qu'il regrettait son crime.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires, mais il est détesté de tout le monde à cause de son mauvais caractère. Son oncle a été condamné à dix ans de travaux forcés pour avoir donné la mort à son père.

Le crime de St-Vincent-de-Rhins

Les débats se sont terminés hier soir. Dans l'audience du matin, après l'auditoire de quelques témoins à décharge, M. Frémont, avocat général, a prononcé son réquisitoire. Il a demandé pour Collonge une condamnation sévère.

Le soir, M^{re} Arcois a présenté la défense de l'accusé. Il a combattu une à une les charges de l'accusation et a demandé l'acquiescement de Collonge.

Le jury après une laborieuse détermination, rend un verdict négatif.

La Cour prononce l'acquiescement et la mise en liberté immédiate de l'accusé.

Dépêches de la journée

La maladie du comte de Chambord

M. de Dreux-Brézé me communique les dépêches suivantes.

Klein, 21 août, 7 h. 15 soir.

Bulletin médical. Quoique les douleurs, que le prince ressentait ce matin, dans la région épigastrique, aient beaucoup diminué, cela n'empêche pas l'alimentation d'être impossible. Un sommeil de plusieurs heures, qui bien qu'apparent, n'en constituait pas moins un repos, n'a pas du tout relevé les forces du malade. Ce dernier n'a pas perdu la connaissance. L'état laisse très-peu d'espoir.

MAYER, BLACAS.

Klein, 21 août, 14 h. 40 soir.

Le calme dont Monseigneur a joui pendant ces dernières heures, permet d'espérer que les inquiétudes conçues pour cette nuit ne se réaliseront pas.

BLACAS.

Le *Figaro* dit que le professeur Drasche a déclaré à son correspondant que l'auguste malade mourrait littéralement de faim.

Le dénouement, paraît-il, ne saurait dépasser trois jours.

Neustadt, 22 août, 10 h. 30 matin.

Bulletin médical, 8 h. matin. Grâce à la diminution notable des douleurs épigastriques, la nuit a été plus calme et le malade a dormi pendant plusieurs heures. La faiblesse néanmoins est toujours très-grande et l'état général reste toujours aussi inquiétant.

MAYER.

UN PORTEFEUILLE contenant des notes et divers papiers a été perdu sur le champ de courses. Prière de le rapporter à M. Bonnaud, quai de l'Éclair.

IL A ÉTÉ PERDU le jour des courses, de la rue St-Elisabeth au champ de courses, un collier en or avec médaillon.

Prière à la personne qui l'aurait trouvé de le remettre au bureau du journal.

AVIS. — Le sieur BOYER, aiguilleur au chemin de fer, prévient le public qu'il ne payera aucune dette que sa femme, née Marie-Adèle Accary, pourrait contracter.

VIN DE QUINQUINA DU CODÈX

(préparation supérieure)

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6.

ALBERTIN, pharmacien de 1^{re} classe.

BOURSE DE PARIS

du 22 août 1883

Précédente clôture	VALEURS.	Dernier cours
79 7/8	3 % Français	79 65
108 67	4 1/2 % id.	108 42
96 70	5 % Italien	96 60
1447	Paris-Lyon-Méditerranée	1440
496	Nord d'Espagne	672
675	Autrichiens	672
	Lombards	
425	Saragosse	422
242 1/2	Suez	242
	Crédit Lyonnais	570
1307	Crédit Foncier	1295

COUPS DE CISEAUX

Scène d'élection au Conseil général, sténographiée par Baric, dans le *Charivari*.

Le théâtre représente l'urne électorale, flanquée des trois scrutateurs. Un paysan s'avance, une forte liasse à la main.

— Voilà mon paquet et ceusses-là des voisins en train de rentrer leur moisson.

— Vous ne pouvez pas voter pour eux!

— Comment?... pisque nos sénateurs votent bien les uns pour l's autres!

FAITS DIVERS

Une île en feu. — L'île d'Ometpec, dans le lac Nicaragua (Amérique centrale), vient d'être littéralement inondée par des torrents de lave d'une éruption volcanique, qui ont comblé des vallées entières et enterré sous leurs masses incandescentes toutes les habitations, de nombreux troupeaux de bétail et toutes les terres productives.

L'éruption a commencé le 19 juin ; ce jour-là s'est ouvert un nouveau cratère, duquel, au milieu d'un tremblement de terre continu, s'est échappé un fleuve de lave qui s'est dirigé sur Las Pilas.

Deux jours plus tard, plusieurs montagnes se sont fissurées et la lave a jailli de tous côtés, en sorte que les habitants de l'île infortunée ont pris la fuite, épouvantés.

De Grenada, de Rivas et d'autres villes des bords du lac, on est venu les chercher avec des embarcations.

Un certain nombre de ces malheureux s'étaient réfugiés sur le sommet d'une colline, qui n'a bientôt plus été qu'un flot émergeant d'une mer de lave ; il n'était plus question de pouvoir les sauver, et tous ces pauvres gens ont péri la d'une mort affreuse.

Maintenant, toute l'île apparaît comme un monceau de lave brûlante, et elle est devenue absolument inhabitable.

Le condamné à mort Jenet. — Jenet, condamné le 27 juillet dernier à la peine de mort, est dans un état de prostration et d'abattement presque aussi grand que le jour de son entrée à la Roquette.

Le misérable vit dans des transes continuelles, et les gardiens ont beau lui assurer qu'il ne sera pas exécuté, ils ont beau lui répéter que la clémence de M. Grévy pour les assassins est toujours la même, rien ne peut le tranquilliser, et, à toutes les assurances qu'on lui donne, il répond invariablement qu'on lui tranchera le cou parce qu'il était sergent de ville, et il cite, l'exemple de Provost.

Justement il occupe la cellule où est passé cet horrible criminel, et cette circonstance achève de l'épouvanter. Il mange peu, il ne dort presque pas ; aussi a-t-il beaucoup maigri. Le sort de sa fille paraît médiocrement l'inquiéter, car il n'a pas demandé de ses nouvelles une seule fois. Il fume des cigarettes une partie de la journée.

Mort de faim. — Il est profondément triste, au dix-neuvième siècle et en pleine civilisation, d'avoir à relater des faits comme celui-ci.

On vient de trouver, dit le *Courrier de Lyon* sur la limite de la commune de Saint-Genis-les-Ollières et de celle de Craponne, le cadavre d'un individu mort d'inanition. Cet homme était étranger à la localité et n'a pas été reconnu.

Comme il portait au front une blessure, les habitants de la localité avaient cru un instant à un crime. Mais on a constaté que cette blessure provenait de la chute du

corps sur un caillou, au bord de la route.

Le crime du boulevard Bonne-Nouvelle. — Un crime a été commis hier, en plein boulevard, à deux heures du matin.

On comprend que ce fait a produit la plus vive et la plus légitime émotion et qu'il était hier l'objet de toutes les conversations.

Des marchands de programmes revenaient de célébrer joyeusement la fête du chef de claque de l'hippodrome. Devant le Gymnase, ils croisèrent un groupe d'individus dont l'ignoble profession se lisait sur leur mine glabre.

Des lazzis furent échangés, bientôt suivis d'injures.

Tout à coup un souteneur se détacha du groupe et assaillit l'un des marchands de programmes. Celui-ci lui donna un coup de poing. Alors, l'immonde personnage, sortant un couteau de sa poche, lui en porta un coup terrible, qui lui trancha net l'artère carotide.

En voyant l'infortuné chanceler et tomber, baigné dans les flots de sang qui sortaient de son horrible blessure, le meurtrier prit la fuite.

Toute cette scène s'était passée en face du poste Bonne-Nouvelle. Cependant, les gardiens de la paix brillaient, comme d'habitude, par leur absence, et ce sont des passants qui arrêtèrent l'assassin rue du Conservatoire. Pendant ce temps, les camarades du blessé relevaient celui-ci et le transportaient au poste, afin de lui faire donner des secours.

Pendant toute la route il continua à perdre son sang. Quand il arriva au poste il agonisait. Il expira tandis qu'on le dirigeait sur l'Hôtel-Dieu.

La victime un sieur Bouchez, dit l'Emballleur, âgé de vingt et un ans, demeurant rue du Vert-Bois.

Le meurtrier, qui s'appelle Dislère, âgé de vingt ans, se dit ouvrier peintre, et demeure faubourg Saint-Martin. Il a été interrogé hier matin par le commissaire de police.

Il a nié être l'auteur du crime, malgré les nombreux témoignages qui l'accusent.

C'est un individu d'une taille moyenne et assez bien vêtu. Il est maigre et a le teint mièvre des individus de son espèce.

Une foule nombreuse n'a cessé de stationner pendant toute la journée sur le lieu du crime et aux abords du commissariat de police, où se voyaient encore des traces de sang.

On était exaspéré contre l'assassin, qui a dû être protégé par les gardiens de la paix quand il a été transféré au Dépôt.

Un bizarre accident. — Hier après-midi, un employé de la Compagnie d'éclairage Jablokoïff était occupé à poser les fils d'une machine destinée à alimenter l'éclairage des travaux de construction des magasins du *Printemps*, lorsque tout à coup il tomba foudroyé par une décharge des piles électriques.

Le corps du défunt a été transporté à son domicile.

Ce jeune homme est de St-Etienne, et son père est passé hier à la gare de Roanne ap-

pelé par une dépêche de la Cie Jablokoïff, où on l'avertissait seulement que son fils était malade.

Il n'aura hélas, retrouvé qu'un cadavre à son arrivée à Paris.

Les vols dans les églises. — Le suisse de Saint-Germain-des-Près, en ouvrant l'église, avant-hier matin, fut fort étonné de voir une grosse corde à nœuds attachée à une croisée et pendant au milieu de l'église. A l'extrémité de cette corde se trouvait une forte pince et un sac en cuir contenant des outils de serrurier.

Le suisse alla prévenir le curé qui constata qu'aucun vol n'avait été commis dans le temple ; les trones et la sacristie étaient intacts. Les malfaiteurs, qui avaient attaché la corde à une barre de fer et étaient descendus dans la nef, ont dû entendre du bruit et auront pris la fuite par où ils étaient venus, sans avoir eu le temps de rien soustraire.

Leur récolte eût été cependant fructueuse, car, outre de fortes sommes contenues dans les trones et dans un coffre de la sacristie, la paroisse Saint-Germain-des-Près possède les plus riches objets religieux servant au culte.

A la suite de cette tentative de vol, dont l'archevêché a été informé immédiatement, ordre a été donné à tous les curés des paroisses de Paris, de retirer, chaque soir, des trones placés dans les chapelles, l'argent qui y a été mis par les fidèles.

En outre, un employé de l'église devra coucher dans la sacristie, pour donner l'éveil, au dehors, en cas d'alerte. Les objets de valeur devront être toujours placés dans un coffre-fort pour être à l'abri d'un coup de main.

Enfin, chaque soir, les suisses, le bedeau et le concierge des églises devront faire une ronde après la fermeture, afin de s'assurer que personne n'y est resté caché sous les chaises ou dans quelque confessionnal.

AUTOCOPISTE NOIR

DERNIÈRE INVENTION
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE
à la portée de tout le monde
donnant 100 et 200 copies.
Dépôt unique à Roanne, chez M. BRUN, aîné, libraire.

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS
Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne
S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

LIBRAIRIE BRUN
NOUVEAUTÉS

EN VENTE A LA
LIBRAIRIE DÉCHAUME
TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,
On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

Demandez chez tous les libraires
PIERRE RAMBAUD

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE
RO ANNAIS.
par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX : 2 fr.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
Capital : 200 Millions
SIÈGE SOCIAL A LYON
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5%	aux Bons à échéances, à 2 ans
4%	id id id à 18 mois
3%	id id id à 1 an
2 1/2%	id id id à 6 mois
2%	id id id 3 mois
2%	id id id à vue.

ASSURANCES

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.
Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

IMPRIMERIE E. FERLAY

Cours de la République

Travaux en tout genre pour les administrations et le commerce. — Lettres de funérailles. — Prospectus. — Circulaires etc. — Grandes affiches. — Brochures.

Spécialité de bandes-adresses imprimées

DE TOUTES LES PROFESSIONS

pour envoi de prospectus dans toute la France

2 FR LE MILLE AU CHOIX

CLOS A LOUER

A LA TOUSSAINT PROCHAINE
Comprenant maison d'habitation, écurie, 50 ares d'excellent terrain avec 2000 pieds d'arbres le tout clos de murs, S'adresser à M. CHERMETTE-CLÉMENT.

A LOUER DE SUITE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
DANS UN TRÈS BEAU SITE
composée de sept pièces, avec possibilité d'en aménager trois autres.
CAVE, GRENIER, PARTERRE & JARDIN POTAGER
A 2300 mètres de la gare de St-Cyr-de-Favières.
S'adresser pour visiter à M. BODINAT, au bourg de St-Cyr-de-Favières.

JOLIE CHAMBRE GARNIE

A LOUER
rue des Bourrassières, 19.
S'y adresser.

A VENDRE A L'AMIABLE

EN GROS OU EN DÉTAIL
JOLIE PROPRIÉTÉ
Située tout près du bourg de St-Germain-Lespinnasse.
Bâtiments d'habitation et d'exploitation ; et clos comprenant Jardin, Vigne et Pré ;
15 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur les communes de St-Germain-Lespinnasse et St-Romain-Lamoignon.
A proximité de la gare de Saint-Germain-Lespinnasse.
S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinnasse.

A VENDRE

UN BON MATÉRIEL
DE
FONDS DE CAFÉ
S'adresser à M. DEVILLAINE, habitant au Coteau, quai des Balmes.

BAINS DE LA GARE

Cours de la République
Bains sulfureux. — Bains ordinaires. — Hydrothérapie complète.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne
Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.
Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

A LOUER DE SUITE

JOLIE HABITATION
à Varennes, près Roanne.
Propriété LACHAUME
Jardin, Belle salle d'ombrages
S'adresser au Crédit Lyonnais.

CARROSSIERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.
L. CHOUDARD
Rue Nationale, 26, à ROANNE.
Ateliers de construction, rue du Rivage.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ
LIMONADE GAZEUSE

S - ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.
Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.